

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre novembre à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de la Cerlangue, sous la présidence de Monsieur RATS, Maire.

Étaient présents : M. RATS M. DEHON (pouvoir), Mme CHAPELLE, M. LEGENTIL, Mme BRUMENT, M. LAIR, Mme RIVET, M. DRONY, Mme MOUTON-QUEVAL, Mme DUMESNIL, M. RENAULT, MME JEAN, M GUERIN, Mme DORÉ.

Étaient absents excusés : M. BLONDEL, Mme JEAN.

Monsieur Jean Pierre DRONY est nommé secrétaire de séance

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

1) Liste des décisions du maire

2) Communications

- Conservatoire du littoral.
- Le Havre Seine Métropole : contrôle centre de recyclage.
- Remerciement de deux associations pour l'attribution de subvention.
- Dossier d'abattage et élagage d'arbres (Direction des Routes).

3) Ressources humaines

- Renouvellement d'adhésion à la prestation de médecine de prévention.
- Modification de la durée hebdomadaire d'un poste d'adjoint technique.

4) **CCAS :** Nomination d'un membre en remplacement de Monsieur LEGENTIL.

5) **SDIS :** Nomination d'un correspondant communal incendie.

6) **Préfecture :** Désignation de représentants (titulaire et suppléant) pour le comité de pilotage Natura 2000.

7) Questions diverses.

Monsieur le Maire commence par dire qu'il a une pensée émue pour le jeune homme qui a eu un accident mortel sur notre commune il y a un mois maintenant. Sept 7 jeunes sont décédés par accident de la route en moins de 20 ans sur la Cerlangue.

Stéphanie (que je remercie) a eu contact avec la famille et c'est toujours très délicat et très compliqué en tant que maire pour des événements dramatique.

Monsieur le Maire remercie Jean-Michel LAIR également car c'est lui qui a alerté dans la matinée la gendarmerie.

Monsieur le Maire précise que le Département de la Seine Maritime a envoyé un courrier pour exprimer leur émotion suite à cet accident dramatique, et qu'une visite de sécurité aura lieu afin d'appréhender au mieux les circonstances qui ont pu conduire à cette situation et envisager les éventuelles initiatives de nature à limiter les risques futurs.

Monsieur GUERIN précise que l'endroit n'est pas accidentogène.

Liste des décisions du maire 2022
--

- 01-2022 : Contrat d'entretien annuel du terrain de foot.
- 02-2022 : Convention de partenariat CB multi services – destruction nids de guêpes/frelons)
- 03-2022 : Convention vente d'herbe 2022.
- 04-2022 : Location local commercial - Orthophoniste
- 05-2022 : Location local commercial - Masseur
- 06-2022 : Location local commercial – Infirmières

En ce qui concerne les nouvelles locataires, nous allons faire une inauguration avec le conseil municipal pour vous présenter les locaux.

COMMUNICATIONS

Conservatoire du littoral : Suite à notre décision le bâtiment de l'ancien captage pour le démolir. Les travaux ont été réalisés. L'endroit est très joli. C'est très bien fait.

Monsieur GUERIN précise que c'est un ancien petit port et on le voit maintenant.

Le Havre Seine Métropole : Nous avons reçu un mail afin que les administrés puissent s'enregistrer sur le site www.moncentrederecyclage.lehavremetro.fr afin qu'une lecture de plaque d'immatriculation soit mise en place à compter du 1^{er} janvier 2023. En effet, la communauté urbaine souhaite obtenir des données afin d'adapter le fonctionnement de ses centres de recyclage aux besoins des usagers et d'améliorer leur gestion.

Les élus précisent qu'avec cette mise en place n'augmente pas les dépôts sauvages.

Attention à la location de camion car vous ne pourrez pas accéder au centre.

Atelier d'Abbetot : Monsieur le Maire informe le conseil qu'un courrier de remerciement a été envoyé par mail à la mairie pour remercier de la subvention attribuée à l'association.

Vie et Espoir : Un courrier de l'association a été reçu pour remercier la commune de la subvention attribuée. Une note manuscrite sur le courrier a été apposé en précisant « votre soutien nous est indispensable pour pérenniser nos actions auprès des enfants et de leur famille. Grâce à vous, nous avons la possibilité de les aider et d'offrir aux enfants de belles échappées ».

Département de Seine Maritime : Monsieur le maire informe les membres du conseil que le Département a envoyé un courrier pour préciser d'une demande d'abattage et d'élagage d'arbres sur la route départementale 910.

Il n'y a pas d'indication de date.

RESSOURCES HUMAINES

37/2022 - DELIBERATION PORTANT ADHESION AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SEINE MARITIME ARTICLE L452-47 DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que le Centre de Gestion de la Seine-Maritime assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié.

Notamment, il lui revient d'organiser les concours et examens professionnels, de gérer la bourse de l'emploi (www.emploi-territorial.fr) ou encore d'assurer le fonctionnement des instances paritaires (commission administrative paritaire, comité technique), etc.

Au-delà des missions obligatoires, le CdG 76 se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités par l'exercice d'autres missions dites optionnelles. Dès lors, ces missions sont proposées par le CdG 76 afin de compléter son action et d'offrir aux collectivités un accompagnement quotidien en matière de gestion des ressources humaines.

Le Centre de Gestion propose ainsi une convention-cadre permettant, sur demande expresse de la collectivité, de faire appel aux missions proposées en tant que de besoin.

Après conventionnement la collectivité peut, le cas échéant, déclencher la ou les mission(s) choisie(s) à sa seule initiative dans les conditions précisées par la convention-cadre.

L'autorité territoriale rappelle que la mise en œuvre du statut de la Fonction Publique Territoriale étant devenue un enjeu stratégique en raison de sa complexité et de son incidence sur la gestion de la collectivité, ces missions permettent d'assister les élus dans leur rôle d'employeur.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
A l'unanimité, décide :**

ARTICLE 1 :

D'adhérer à la convention cadre d'adhésion aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Seine-Maritime

ARTICLE 2 :

D'autoriser l'autorité territoriale à signer les actes subséquents.

(Convention d'adhésion à la médecine professionnelle, formulaires de demande de mission, devis, etc.)

38/2022 -Modification de la durée de service d'un emploi à temps complet

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'un agent communal effectuant l'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux, a fait une demande de diminution de son temps hebdomadaire de 35h/semaine à 33h75/semaine.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le tableau des emplois,
Vu la demande de l'agent, Madame Emmanuelle SIMON,

Considérant l'accord de la commune de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint technique territorial de 33h75 à la place de 35h.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
A l'unanimité, décide :**

- . D'autoriser la modification de la durée hebdomadaire de l'adjoint technique du service technique.
- . D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

39/2022

Nomination d'un correspondant communal incendie et secours

Monsieur le Maire fait part de la réception d'un courrier de la Préfecture pour la nomination d'un correspondant communal incendie et secours.

Monsieur le Maire précise que la désignation de cet élu permettra de faciliter l'appropriation et l'application des pouvoirs de police de maire en matière de sécurité civile et notamment dans les domaines de la prévention et la sécurité incendie dans les ERP, l'élaboration du plan communal de sauvegarde et la diffusion du DICRIM au sein de notre commune.

Vu le décret du 29 juillet 2022,

Au vu de la délégation de Madame RIVET,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'unanimité, décide :

- De nommer Madame Léticia RIVET, la correspondante communal incendie et secours.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

40/2022

Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour le comité de pilotage site Natura 2000.

Monsieur le Maire fait part de la réception d'un courrier de la Préfecture concernant la désignation de deux représentants au comité de pilotage du site Natura 2000 « Estuaire et marais de la basse seine ».

Ce comité de pilotage sera invité à se réunir dans les prochains mois.

Considérant que les représentants titulaire et suppléant sont désignés par l'assemblée délibérante de la commune.

Au vu des candidatures de Monsieur Jean-Michel LAIR et de Monsieur David GUERIN,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'unanimité, décide :

- De nommer Monsieur Jean-Michel LAIR, titulaire ;
- De nommer Monsieur David GUERIN, suppléant ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

MFR de la Cerlangue : Un courrier de remerciement est arrivé pour la subvention attribuée pour l'année 2022.

Salon réinventif : ce salon se déroule les 25,26 et 27 novembre au fort de Tourneville. Je rappelle que c'est le rendez-vous du réemploi et du recyclage.

Préfecture de Seine Maritime : Monsieur le Maire précise qu'il a reçu un courrier concernant la hausse du prix de l'énergie et les mesures mis en place pour palier à cette augmentation.

En effet, une hausse de la DGF et une revalorisation des bases d'imposition sont prévues « la hausse de DGF devrait toucher 95 % des collectivités et devraient voir ainsi leur dotation se maintenir ou progresser. Toutes les communes bénéficient de la revalorisation forfaitaire des bases d'impositions, indexée sur l'inflation. En 2022, cette revalorisation forfaitaire des bases sera de 3,4% soit le taux le plus élevé depuis plus de 30 ans. A elle seule, cette revalorisation devrait permettre d'augmenter de plus de 1,2 milliard d'euros les recettes de fiscalité locale des communes et de leurs groupements en 2022. Ce même dispositif s'appliquera pour 2023.

Monsieur le Maire précise également que la commune a perdu plus de 60 000 € de DGF en sept ans.

Monsieur le Maire indique qu'une augmentation va impacter nos administrés sans que nous augmentions nos taux d'imposition. C'est vraiment important de relayer l'information, si les administrés vous posent la question. Vous les élus vous devez être porte-parole de la commune qui n'augmente pas ses taux.

Le Havre Seine Métropole : La commune a reçu un mail afin d'informer que la communauté urbaine réfléchit à mettre en place un système de commande groupée d'arbustes comme cela est déjà proposée par la Maison du Parc des Boucles de la Seine. « L'objectif est d'inciter les particuliers à planter des haies d'essences locales dans le but de lutter contre le déclin des insectes pollinisateurs et plus généralement de l'effondrement de la biodiversité »

Notre commune étant à la fois sur le territoire de la communauté urbaine et celui du Parc Naturel des Boucles de la Seine Normande.

La communauté urbaine souhaite ainsi pouvoir tester sur notre commune la pertinence de déployer le système de commande groupée sur l'ensemble des 54 communes. Il est proposé de nous accompagner pour communiquer auprès des habitants de la Cerlangue sur opportunité, mettre en place si possible une ½ journée de conseil aux plantations en décembre ou janvier, et tenter d'organiser un point de collecte à proximité de la Cerlangue pour éviter le déplacement jusqu'à la maison du parc.

Monsieur le Maire précise que nous allons travailler ensemble, car la cotisation que la commune verse au Parc est élevée et il faut vraiment y réfléchir.

Course de vélo : La course de vélo aura lieu le 7 mai 2023 et non le 14 mai comme prévu initialement car il y a Gromesnil dans tous ses états et il serait dommageable que la route départementale soit fermée.

Animation territoriale pour la commune : Je vous propose si vous êtes d'accord de candidater pour « ciné toile ». Cela fait trois ans que cela est en place. Il y a une animation qui est faite avec la projection.

La parole est donnée aux adjoints :

Lionel DEHON :

Communication : Je rencontre l'imprimeur ce vendredi matin pour un premier portage du travail de la commission à savoir le contenu du nouveau bulletin. Comme tous les ans, il y a 50 à 60% de donner pour n début de mise en page.

Les articles concernant les associations doivent être fournis au plus tard le 27 novembre. C'est donc urgent.

Nous avons eu un retour intéressant sur les entreprises qui souhaitent faire une insertion dans le bulletin. Aline et Stéphanie gèrent ses demandes auprès des entreprises avec divers formats proposés. Je laisserai le soin à Karine de parler tout à l'heure de l'article sur les jardins potagers des ménages.

Voirie : Le chantier du centre est terminé comme vous avez pu le constater, il reste le marquage au sol. Je remercie la Direction des Routes et plus particulièrement Monsieur Jean-Jacques HANIN. L'aménagement est vraiment bien avec des trottoirs normalisés. La route est confortable.

Avec Jean-Michel, nous avons eu une réunion pendant deux heures chemin de Drumare pour des discussions avec Monsieur LLORET, Madame LECU et les services de la communauté urbaine. Un ouvrage avait été réalisé par la communauté de communes pour des ruissellements de surface. Des agriculteurs étaient présents également.

La mairie a des responsabilités mais les habitants ont aussi des devoirs. Quand tout est goudronné, le ruissellement de surface peut envahir.

Je n'ai pas eu le compte rendu de cette réunion.

Un curage de la noue existante est à réaliser.

Cimetière : Les travaux réalisés par la société ASTEVA sont terminés. Le travail est très bien fait avec des zones mixtes et des zones goudronnées.

La prochaine fois que l'on se réunira, nous aborderons les travaux avec des travées étroites qui ne sont pas accessibles avec des engins de chantier. Il faudra que l'on prenne le temps de regarder la façon de faire.

Jardin du souvenir : Avec Aline, Denis et la société Art Pub Déco, nous avons été au cimetière pour voir les plaques à apposer. Cela a été long pour récupérer les propositions, et les plaques ne convenaient pas.

De nouvelles propositions de plaques plus conformes avec la stèle ont été réalisées.

Un modèle a été choisi, avec un fond noir et une écriture blanche.

J'ai envoyé un mail avec l'annexe des personnes qui sont en attente de ces plaques. Je m'engage à ce que les plaques soient posées avant la fin de l'année.

On devra se poser la question très prochainement pour l'acquisition d'un nouveau columbarium pour l'année prochaine. Car les gens se font de plus en plus incinérés.

Les illuminations de Noël : nous avons un contrat de trois ans avec Forlumen qui se termine cette année. Il faudra se poser la question du renouvellement de contrat. Les années précédentes, la mise en route se faisait au moment du marché de Noël et la fin au moment des vœux du maire. Après échanges et discussion, on va réduire la période d'illumination en conservant le nombre. L'intervention serait du 12 décembre au 09 janvier. On réduit fortement la durée. Les illuminations sont en LED et ne consomment presque rien. Monsieur le Maire précise que Noël est une fête importante pour nous tous et cela fait partie de notre culture.

Françoise CHAPELLE :

Ecole : le conseil d'école a eu lieu le 18 octobre, avec la présence de Léticia pour la sécurité. Madame DUBOC est la nouvelle représentante de la DASEN qui remplace Madeleine CADINOT. Monsieur CACHEUX nous a présenté les nouveaux représentants des parents d'élèves. Ils sont 4. Les enseignants nous ont présenté leur activité plus particulièrement Madame COSME avec la classe orchestre. Les instruments sont stockés dans la bibliothèque. Certains élèves peuvent emmener les instruments chez eux avec une convention. Il y a eu une évaluation nationale avec le CP et les enfants sont bien classés dans l'ensemble malgré les années COVID. Mesdames RASSE ET HAMONET sont satisfaites. Mme HAMONET a une classe très chargée avec trois niveaux : MS/GS et CP. Les GS vont bénéficier des cours de natation. Le projet de l'école : l'ouverture culturelle, classe orchestre et un renforcement de partenariat avec les parents.

La bibliothèque : Monsieur CACHEUX a fait une demande pour un service civique pour une période 6 mois. Mary QUEMION, ancienne enseignante donne de son temps tous les vendredis matin pour accompagner les enfants de maternelle à la bibliothèque pour lire des histoires.

Sécurité PPMS : il y a eu un exercice de fait avec quelques améliorations à apporter notamment avec les talkies walkies car ils doivent être chargés en permanence.

Monsieur LAIR précise que les 4 talkies walkies sont dispatchés, un à la mairie, un dans la classe de Madame COSME, un dans la classe de Monsieur CACHEUX et un dans la classe de Madame HAMONET. Ils sont tous mis au-dessus des tableaux en fixe. Stéphanie a le sien dans son placard. C'est une obligation et Monsieur CACHEUX n'utilise pas son téléphone personnel et n'en a pas de professionnel. Monsieur CACHEUX continue l'USEP le mardi.

Cantine : Vendredi dernier j'avais une commission avec le prestataire et la cuisinière Marjorie. Et à la fin de cette réunion, le service vétérinaire est venu faire un contrôle. Nous avons trois critères sur quatre de satisfaisant. Des félicitations ont été faites pour la bonne tenue des locaux. Je retourne le compliment à Georges pour son suivi des travaux depuis des années. Le contrôleur ne pensait pas que la cantine était construite depuis si longtemps. Des félicitations également pour Marjorie pour l'entretien de la cuisine avec des classeurs administratifs à jour.

Fêtes et loisirs : Ce vendredi matin, nous allons acheter les décorations de Noël et le nécessaire pour le repas des aînés.

Cathy Renault vient installer mardi matin les décorations sur les grilles dans la salle polyvalente.

Repas des aînés : la commission s'est réunie et nous avons pu choisir le menu chez le traiteur DURANDE. Le montant total sans les desserts et le pain est 4 600 € (service compris) avec 119 convives.

Les personnes malades vont être visitées avec une préparation de corbeille à leur distribuer. Une visite également se fera pour les personnes hospitalisées.

Spectacle des enfants : Il aura lieu le 16 décembre et des sachets de chocolats seront distribués aux enfants.

Les vœux du maire : le vendredi 27 janvier à 18h30.

Jean Michel LAIR :

Monuments aux morts : La finition du monument est presque terminée. Les chaînes ont été installées. Léticia s'occupe du reste du travail.

Occupation des salles : nous avons des salles dont l'éclairage reste allumé avec des portes grandes ouvertes. C'est inadmissible. Il faut être très vigilant car la porte de la salle de sports est restée grande ouverte cette nuit et la porte de secours de la cantine est restée également ouverte. Nous pouvons avoir des dégradations avec du matériel dans chaque salle.

Monsieur le Maire précise que le nécessaire va être fait avec des courriers aux associations.

En ce qui concerne le problème de chauffage à la salle de sports, le chauffagiste n'arrive pas à avoir la pièce.

Monsieur le Maire remercie monsieur LAIR pour son intervention en pleine nuit dans la côte des sources.

Le chantier d'abattage commence la semaine prochaine.

Léticia RIVET :

Monument aux morts : J'ai trouvé une entreprise qui peut faire le bronze, avec un devis correct. La plaque en marbre sera livrée en mars. J'ai demandé à Emmanuelle et Bruno de mettre les numéros sur les bornes à incendie.

Défibrateurs : Le devis a été réalisé. Il faut changer celui de la salle polyvalente et en rajouter à deux endroits : à la salle de sport et à la mairie.

Matériel communal : Il faut faire une liste de tout le matériel communal du service technique pour le Service incendie.

Je dois créer une commission développement durable : elle se réunira une à deux fois par an. (Volets, récupérateur d'eau).

Karine MOUTON-QUEVAL :

Doit-on renouveler l'article sur les jardins familiaux que nous avons inséré dans le bulletin de fin d'année. Nous avons cinq personnes intéressées. J'ai réussi à avoir trois d'entre eux et parmi ces trois personnes nous avons que 2 personnes qui souhaitent avoir un jardin.

J'ai mis un courrier dans la boîte aux lettres des deux autres personnes.

Doit-on lancer les jardins ? et la question principale est l'installation des cabanes.

Monsieur le Maire précise qu'avec les nouveaux arrivants, l'article peut être réitérer dans le bulletin et nous n'avons pas plus de deux personnes cela sera compliqué. En ce qui concerne les cabanes, il faut qu'elles soient identiques et installées dos à dos.

Nous pourrions envisager ce projet si nous avons un minimum de quatre personnes.

Fabienne DORE :

Madame LECLERC (MFR) nous a proposé d'installer le kiosque à livres le mardi 13 décembre.

Monsieur le Maire précise que nous devons d'abord déterminer l'endroit de l'installation : soit à côté du distributeur ou de l'abri de bus.

Les élus pensent qu'il doit être placé à côté de la mairie.

Sylvie DUMESNIL :

Est-ce que l'article pour le CCAS est prévu d'être inséré dans le bulletin de fin d'année ?

Monsieur DEHON précise que oui il est important de l'intégrer.

David GUERIN :

Je voulais savoir où en est le chantier chez Monsieur DUNEUFGERMAIN ?

Monsieur le Maire répond qu'un courrier a été envoyé pour demander le type de travaux effectués, mais qu'à ce jour aucune réponse ne nous est parvenue. L'entrée a été rebouchée.

Est-ce que le couvreur a été appelé pour les gouttières de l'église de Saint Jean d'Abbetot ?

Le concert de Noël aura lieu le mardi 20 décembre à l'église Saint Léonard.

Patricia BRUMENT :

Combien loue-t-on les locaux ?

Monsieur le maire répond que la location s'élève à 200 € pour chaque locataire.

Denis RENAULT :

Ras

Jean Pierre DRONY :

Le mur de la salle du conseil est peint et c'est très joli.

Sans autre question la séance est levée à 20h50.